

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 12 OCTOBRE 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle de conseil de la mairie de Maisoncelles-du-Maine le dix-neuf octobre deux mil vingt et un à vingt heures.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Abri pêche
- 2 - Décision modificative - Budget communal
- 3 - Prime de fin d'année des agents communaux
- 4 - Création de postes : adjoint technique principale de 2^{ème} classe et rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 5 - Comptes R.P.I.
- 6 - Réflexion sur le commerce

QUESTIONS DIVERSES

SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2021

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le dix-neuf octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de Maisoncelles du Maine s'est réuni à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de M. Michel BOURGEAIS, Maire.

Etaient présents : M. Michel BOURGEAIS, M. Philippe PLU, M. Joël TESTIER, Mme Tatiana DAUVEL, M. Kévin GAUDRON, M. Baptiste SOUTON, Mme Sylvie GUIARD, Mme Hélène BRETONNIER, M. André GARNIER, M. Jürgen VERLEUR, Mme Laurence COLLET

Etait absent excusé : M. Gabriel DRONY,

Etaient absents non excusés : M. François BERSON, Mme Lauriane CAUCHON,

Secrétaire de séance : M. Philippe PLU

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu de la réunion 30 AOÛT 2021 a été approuvé à l'unanimité.

1 - ABRI PÊCHE

Monsieur Philippe PLU informe qu'un abri pêche autour du plan d'eau pourra être construit par les élèves du lycée des métiers et du bâtiment. Il demande au conseil un accord de principe pour signer une convention avec le lycée. Le montant des achats de matières premières sera à la charge de la commune estimé à 6 000 €TTC. Mais auparavant, il faut lancer une consultation pour connaître les prix définitifs de matériaux et faire une demande d'autorisation d'urbanisme.

Après délibération, les membres du conseil ne s'opposent pas à ce projet et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention, lancer la consultation pour l'achat de matériaux et faire la demande d'autorisation d'urbanisme.

2 - DÉCISION MODIFICATIVE - BUDGET COMMUNAL

Une différence de 667.09€ entre le capital restant dû en trésorerie et le tableau d'amortissement de la banque est apparue. Elle correspondrait à des frais de dossier capitalisés lors de la renégociation de 2016. Afin de régulariser cette situation, il faut prévoir des crédits au budget primitif.

Section de fonctionnement

Chapitre/article		Dépenses	Recettes
6688/042	Services bancaires et assimilés	+ 670.00€	
022	Dépenses imprévues	- 670.00€	

Pour mémoire BP initial	320 913.00€	320 913.00€
Total DM n°1	0.00€	0.00€
TOTAL BUDGET	320 913.00€	320 913.00€

Section d'investissement

Chapitre/article	Dépenses	Recettes
1641/040 Emprunt en euros		+ 670.00
Pour mémoire BP initial	328 407.00€	328 407.00€
TOTAL BUDGET	680 467.00€	680 467.00€

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de prendre en considération ces deux décisions modificatives.

3 - PRIME DE FIN D'ANNÉE DES AGENTS COMMUNAUX

En décembre 2017, le conseil municipal avait délibéré sur le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). Ce RIFSEEP se compose de deux éléments :

- IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise)
- CIA (complément indemnitaire annuel)

Le CIA intègre la prime de fin d'année. Le conseil municipal doit décider de maintenir le montant de l'année précédente ou de la réévaluer.

Les membres du conseil municipal (1 abstention, 10 voix pour) décident d'octroyer les primes de fin d'année aux Agents Communaux, en fonction du temps de travail. Le montant des primes est octroyé, pour un montant total net de 4 500.00€ et sera versé avec le salaire de novembre prochain.

4 - CRÉATION DE POSTES : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPALE DE 2^{ème} CLASSE ET RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Compte-tenu d'un avancement de grade possible de deux agents par l'ancienneté, il appartient au Conseil Municipal de déterminer le taux de promotion à appliquer sur l'effectif des agents promouvables pour l'avancement de grade dans les cadres d'emplois concernés de la commune. Monsieur le Maire propose de fixer le taux de promotion à 100% et de saisir l'avis du comité technique pour l'avancement de grade de l'ensemble des cadres d'emplois de la collectivité.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal fixent le taux de promotion à 100% et demandent à Monsieur le Maire de solliciter l'avis du comité technique pour l'avancement de grade de l'ensemble des cadres d'emplois de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2022.

Par ailleurs, à compter du 1^{er} janvier 2022, il est demandé l'avis au comité technique pour la suppression du poste d'adjoint technique territoriale pour 23 heures 40 minutes par semaine suivie de la création du poste ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques pour 23 heures 40 minutes par semaine suite à avancement de grade.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire a demandé un avis au comité technique pour suppression du poste d'adjoint technique territoriale pour 23 heures 40 minutes par semaine suivie de la création du poste ouvert au cadre

d'emplois des adjoints techniques pour 23 heures 40 minutes par semaine suite à avancement de grade et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y référant.

5 - COMPTES R.P.I.

La convention, signée en 2020, prend en compte les critères suivants :

- La somme des charges des 4 structures (garderie, cantine dans les 2 communes, l'ATSEM de l'école maternelle) répartie pour 50% en fonction de la population INSEE de chaque commune
- La répartition selon fréquentation pour 50% selon les charges du personnel de ces 4 structures (pour la garderie, y est inclus un forfait de 900€ pour la gestion administrative et la minoration de la participation des familles). La répartition dans ces 4 structures qui se fait en fonction du nombre d'enfants de chaque commune qui fréquente ces différentes structures.

En conclusion, après répartition suivant la convention, le récapitulatif se solde pour une somme due par la commune du Bignon-du-Maine à celle de Maisoncelles-du-Maine d'un montant de 4 301.11€ pour l'année scolaire 2020/2021.

Une nouvelle convention a été établie entre les 2 communes pour l'année scolaire 2021/2022 et 2022/2023 en supprimant les frais de la garderie puisque la commune du Bignon-du-Maine a une garderie depuis septembre 2021.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent le montant de 4 301.11€ et autorisent M. le Maire à établir le titre afin de percevoir cette somme.

6 - RÉFLEXION SUR LE COMMERCE

Lors du précédent mandat, l'équipe municipale avait demandé à l'architecte Anthony MORIN de lui transmettre des propositions de réhabilitation du commerce. Monsieur le Maire les a donc présentés aux membres du conseil. Il demande une réflexion sur ce sujet pour le devenir de ce commerce. Doit-on le réhabiliter, le vendre,... ? Le sujet sera rediscuté ultérieurement.

QUESTIONS DIVERSES

1 - Commémoration du 11 novembre 2021

La commémoration du 11 novembre aura lieu le dimanche 07 novembre à Ruillé-Froid-Fonds. Une gerbe sera déposée aux monuments aux morts ce même jour à 10h40 à Maisoncelles-du-Maine.

2 - Cérémonie des Pompiers

Un dépôt de gerbe sera déposé le 20 novembre à 18h à Maisoncelles-du-Maine, suivi d'un vin d'honneur à la salle polyvalente.

3 - Nuits de la Mayenne

Le conseil municipal n'est pas favorable à accepter un spectacle de l'Association des Nuits de la Mayenne pour l'année 2022.

4 - AMB : Décorations de Noël

L'association AMB souhaite renouveler les décorations du bourg avec les enfants de Maisoncelles en partenariat avec la commune, suivi d'un goûter avec les enfants. Le Conseil émet un avis favorable à cette demande.

5 - Cours de Zumba

Une matinée porte ouverte aura lieu le samedi 23 octobre à partir de 10h45 pour découvrir et ou redécouvrir les cours de Zumba enfants, adultes et HIT.

6 - Distributeur à pains

Monsieur le Maire informe que des dégradations ont eu lieu sur le distributeur à pains et que la boîte aux lettres de l'école a été arrachée.

7 - Révision de la liste électorale

La révision de la liste électorale a été effectuée le vendredi 15 octobre en présence de la commission.

8 - Réunion des associations

Lors de la réunion des associations du 29 septembre, il a été évoqué que la commune achète un barnum afin que les associations puissent en bénéficier. La commune va lancer une consultation.

9 - Voirie

Les travaux de point à temps sont en cours et les travaux des trottoirs dans l'impasse des Ormeaux seront effectués courant novembre. Il en sera de même pour l'élagage des chemins.

Pour information :

- Commission communication : mercredi 27 octobre à 19h00
- Commission associative : rencontre avec les jeunes de 11 à 15 ans le 04 décembre à 11h00 à la salle polyvalente.

Soirée levée à 21h40